

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Thibault, M. Molossi, M. Cranoly, M. Monany, M. Chabani

-----



## Délibération n° 18-01 du 28 novembre 2024

### UNE OFFRE PARA SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS – CONVENTIONS ET AVENANT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 18-05 du 7 décembre 2023,

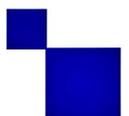
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Bondy Cécifoot Club 20 000 €
- Saint-Ouen Handibasket 18 000 €
- Comité départemental de sport adapté 9330 000 €

- APPROUVE les conventions à conclure avec le Bondy Cécifoot Club et le Saint-Ouen Handibasket et l'avenant de la convention cadre à conclure avec le Comité départemental de sport adapté 93, dont les projets sont ci-annexés ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions et l'avenant précités, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*